



# COUPE DE BOURGOGNE SENIORS «CRÉDIT MUTUEL» 2016/2017

Autun, le 25 octobre 2016

Madame, Monsieur le Président,

Cette Coupe est destinée aux équipes Seniors Masculines R2, R3 et aux équipes Seniors Féminines départementales et régionales.

Pour les équipes régionales, **l'engagement est systématique**, avec possibilité de non participation **en envoyant un courrier avant le 30 novembre 2016.**

**Masculin : R2 – R3**  
**régionales.**

**Féminin : Toutes catégories départementales et**

Pour les équipes départementales, **merci de renvoyer votre engagement avant le 30 novembre 2016.**

**L'engagement est gratuit**, cependant une équipe qui déclare forfait, sera amendée d'une pénalité tarif en vigueur. (*cf annuaire ligue*)

## **ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques**

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 1/16, 1/8, 1/4, 1/2, et finale suivant le nombre d'équipes engagées.
2. Le temps de jeu : Code de jeu FFBB 2016/2017

## **ART. 16.5 - Désignation des rencontres**

1. L'ordre des rencontres sera effectué par tirage au sort, lors d'une réunion de la Commission Régionale Sportive.

- handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div et plus +20,
- **résultats des rencontres : devront être envoyés par mail par le club recevant à la Ligue.**
- **la règle de brûlage devra être respectée et identique à celle fournie pour les championnats.**
- OTM : chaque équipe devra présenter un OTM officiel ou toute autre personne licenciée. En cas de défection, le club recevant devra assumer.

**Crédit Mutuel**

1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex  
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : [lbbb@wanadoo.fr](mailto:lbbb@wanadoo.fr)

Site: <http://basketbourgogne.fr/>

### ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Les rencontres se dérouleront sur le terrain de la première équipe tirée au sort.
3. Les finales se dérouleront sur un terrain déterminé par la Commission Régionale Sportive.  
(Finales féminines 13h15h et masculins 15h30)

### ART. 16.7 - Dates des rencontres : suivant le nombre d'équipes engagées. (07/01, 18/02, 16/04, 30/04 et 28/05)

**Les clubs souhaitant organiser les finales doivent faire acte de candidature à la Commission Sportive Régionale avant le 30 avril 2017.**

### ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

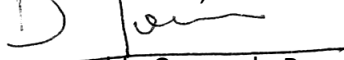
1. Les frais d'arbitrage et/ou des OTM si nécessaire sont divisés en parts égales entre les clubs présents.
2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.
3. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.

Un trophée sera remis au gagnant, il sera acquis s'il est gagné 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.

Une coupe sera offerte à l'équipe finaliste.

Salutations sportives.

Daniel MORIAUX,

  
Responsable Coupe de Bourgogne.

Copies : CD21, 58, 71, 89, BD, MM, CRS, CRO, LBBB

-----  
**ENGAGEMENT COUPE DE BOURGOGNE SF et SM « CRÉDIT MUTUEL »**

**2016/2017**

***A retourner à la Ligue avant le 30 novembre 2016***

Nom du Club : .....

Niveau à préciser : .....

Participera à la Coupe de Bourgogne

Ne participera pas à la Coupe de Bourgogne.

Motif :



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex  
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : [lbbb@wanadoo.fr](mailto:lbbb@wanadoo.fr)

Site: <http://basketbourgogne.fr/>